



Fiche explicative des risques à la santé et à la sécurité du travail pour la profession :

Plâtrier

2019

Risques en matière de santé et de sécurité au travail pour la profession de plâtrier

La fiche suivante propose des mesures de prévention pour chacun des risques connus de la profession de plâtrier et dont le contenu n'est pas exhaustif. Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1), l'employeur a la responsabilité de prendre des mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique et psychique. Plus précisément, il doit utiliser des méthodes et des techniques visant à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur.

La fiche traite des types de risques suivants :

1. Risques chimiques
2. Risques biologiques
3. Risques physiques
4. Risques ergonomiques
5. Risques psychosociaux
6. Risques liés à la sécurité

Les mesures de prévention

Les mesures à mettre en place pour éliminer ou diminuer les risques sont présentés selon la hiérarchie des mesures de prévention, de la mesure la plus efficace à la moins efficace :

1. Élimination du risque à la source
2. Remplacement des matériaux, des processus ou des équipements
3. Mise en place de contrôles techniques
4. Recours à des systèmes qui augmentent la sensibilisation
5. Instauration de mesures administratives
6. Fourniture et utilisation de l'équipement de protection individuelle

L'évaluation des tâches du plâtrier par rapport aux différents types risques a été faite selon un contexte général et certaines informations concernant les spécificités de l'environnement du plâtrier pour chacune des étapes de son travail n'étaient pas accessibles.

1. RISQUES CHIMIQUES

- **Les risques chimiques prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Tirer les joints
 - Glaiser une surface
 - Poser des enduits acryliques
 - Poser le crépi de ciment
 - Ragréeer une surface
 - Installer des éléments ornementaux
 - Pousser les moulures de plâtre
 - Effectuer des travaux de restauration de finis de plâtre traditionnel et d'ornements anciens
 - Pulvériser un enduit texturé de style « stucco popcorn »
- **Une exposition aux produits dangereux peut se faire par :**
 - Utilisation de matières dangereuses (ex : apprêt, colle, ciment, chaux, plâtre, mortier, mousse d'uréthane, etc.)
 - Utilisation d'équipements à combustion (ex : appareils de chauffage d'appoint, compresseur, etc.)
- **L'exposition aux risques chimiques peut entraîner les effets suivants :**
 - Maux de tête
 - Lésions aux yeux
 - Atteintes cutanées
 - Brûlures
 - Intoxication (ex : monoxyde de carbone)
 - Maladies respiratoire (ex : *silicose*)
 - Cancer
 - Incendie/explosion

Mesures de prévention

1	Avoir reçu la formation et l'information sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
2	Prendre connaissance de la fiche de données de sécurité (FDS) du produit et s'assurer qu'elle soit disponible à proximité du lieu de travail

3	Prendre connaissance du manuel de l'utilisateur afin de s'assurer d'utiliser l'outil de façon appropriée
4	S'assurer que les produits utilisés sont étiquetés adéquatement
5	Privilégier l'utilisation d'équipements électriques
6	Utiliser des équipements en bon état (inspection et entretien à prévoir)
7	Porter les équipements de protection individuelle requis (ex : gants, lunettes, visière, survêtement, appareil de protection respiratoire (filtres et/ou cartouches), etc.)
8	Prévoir une ventilation suffisante (par aspiration et/ou dilution, naturelle ou mécanique)
9	Avoir accès aux équipements d'urgence conformes en bon état nécessaires (douche oculaire, extincteur, etc.) et être en mesure de les utiliser
10	Avoir un détecteur de monoxyde de carbone dans le local de travail

2 RISQUES BIOLOGIQUES

Dans le cadre de la présente analyse, cette catégorie de risque a été considérée comme non-significative.

3 RISQUES PHYSIQUES

- **Les risques physiques prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Poser le crépi de ciment
 - Ragréer une surface
 - Installer des éléments ornementaux
 - Pousser les moulures de plâtre
 - Pulvériser un enduit texturé de style « stucco popcorn »

** Pour l'évaluation de la prédominance des risques physiques dans les tâches; seulement les types de risques bruit et vibrations ont été considérés. Les risques liés aux contraintes thermiques (froid, chaleur et rayons de soleil) n'ont pas été considérés étant donné qu'ils dépendent entre autres du milieu de travail, du moment de l'année, etc.**

Conditions thermiques

3.1 Exposition au froid

- **Les risques thermiques peuvent exister en présence :**
 - Travail extérieur
- **L'exposition aux risques thermiques peut entraîner les effets suivants :**
 - Engelures
 - Hypothermie

Mesures de prévention

1	Reporter les travaux non-urgents si possible
2	Ajuster son rythme de travail et privilégier le travail en équipe
3	Porter les vêtements et chaussures adaptés à la température et au travail (plusieurs couches, bottes chaudes, etc.)
4	Installer des écrans limitant l'exposition au vent (si possible et sécuritaire)
5	Prendre des pauses au chaud plus fréquemment
6	Boire des boissons chaudes (excluant le café)

7	Arrêter le travail aux premiers symptômes de malaise
---	--

Bruit

3.2 Exposition au bruit continu, intermittent, impulsif ou de choc

- **Les risques d'exposition au bruit continu, intermittent, impulsif ou de choc peuvent exister en présence :**
 - Environnement de travail bruyant
 - Utilisation d'outils bruyants
 - Utilisation d'équipements bruyants

- **L'exposition au bruit peut entraîner les effets suivants :**
 - Fatigue
 - Baisse de vigilance
 - Stress
 - Détérioration de l'acuité auditive
 - Surdit  professionnelle

Mesures de pr vention

1	Favoriser l'utilisation d'outils �lectriques plut�t que pneumatiques
2	Isoler la source de bruit
3	Utiliser des �quipements en bon �tat (inspection et entretien � pr�voir)
4	Porter un �quipement de protection auditive ad�quat

Vibrations

3.3 Exposition aux vibrations

- **Les risques d'exposition aux vibrations peuvent exister en pr sence :**
 - Cloueuse pneumatique
 - Meuleuse

- Scies
 - Etc.
- **L'exposition aux vibrations peut entraîner les effets suivants :**
 - Troubles neurologiques et ostéoarticulaires
 - Ex : engourdissements, picotements des doigts ou des mains, douleurs dans les mains, avant-bras et épaules, diminution de la force musculaire, etc.

Mesures de prévention

1	Privilégier l'achat d'équipement présentant un niveau de vibrations plus faible
2	Utiliser un équipement en bon état (inspection et entretien à prévoir) et conçu pour la tâche
3	Utiliser l'équipement adéquatement et conformément aux recommandations du fabricant
4	Réduire les travaux en continu de longue durée (augmenter les pauses au besoin)
5	Adopter une bonne posture de travail

Autres risques physiques

3.4 Exposition à la chaleur et aux rayons de soleil

- **Une exposition à la chaleur et aux rayons du soleil peut se faire par :**
 - Travail à l'extérieur
- **Une exposition à la chaleur et aux rayons de soleil peut entraîner les effets suivants :**
 - Fatigue
 - Baisse de la vigilance
 - Brûlures
 - Coup de chaleur

- Cancer de la peau

Mesures de prévention

1	Reporter les travaux non-urgents si possible
2	Ajuster son rythme de travail et privilégier le travail en équipe
3	Porter des vêtements clairs, qui respirent et qui couvrent le corps
4	Mettre de la crème solaire aux endroits exposés
5	Prendre des pauses plus fréquemment au frais ou à l'ombre
6	Boire de l'eau fraîche à intervalles réguliers
7	Arrêter le travail aux premiers symptômes de malaise

4 RISQUES ERGONOMIQUES

- **Les risques ergonomiques prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Tirer les joints
 - Poser des enduits acryliques
 - Poser le crépi de ciment
 - Ragréeer une surface
 - Installer des éléments ornementaux
 - Effectuer des travaux de restauration de finis de plâtre traditionnel et d'ornements anciens
- **Les risques ergonomiques peuvent exister dans les situations suivantes :**
 - Postures contraignantes
 - Tâches répétitives
 - Utilisation d'outils et équipements manuels
 - Manutention manuelle de charge
 - Etc.
- **L'exposition aux risques ergonomiques peut entraîner les effets suivants :**
 - Fatigue musculaire
 - Maux de dos
 - Troubles musculosquelettiques (TMS)

Mesures de prévention

1	Utiliser des équipements d'aide à la manutention
2	Utiliser des outils ergonomiques ou outils adaptés à la tâche et en bon état
3	Demander de l'aide à un collègue au besoin
4	Utiliser les techniques physiques reconnues de manutention (dos droit, jambes pliées, éviter les torsions du tronc, etc.)
5	Effectuer des rotations de tâches

5 RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- **Les risques psychosociaux prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Poser des enduits acryliques
 - Installer des éléments ornementaux
 - Pousser les moulures de plâtre
 - Effectuer des travaux de restauration de finis de plâtre traditionnel et d'ornements anciens
- **Les risques psychosociaux existent dans les situations suivantes :**
 - Rythme de travail élevé
 - Surcharge de travail
 - Contraintes de temps
 - Etc.
- **L'exposition aux risques psychosociaux peut entraîner les effets suivants :**
 - Pathologies physiques (maux de dos, de tête, problèmes cutanés, problèmes de poids, douleur musculaire, fatigue, etc.)
 - Effets psychologiques (troubles du sommeil, stress, anxiété, dépression, épuisement professionnel)
 - Absentéisme/présentéisme

Mesures de prévention

1	Planifier et organiser les travaux dans le temps
2	Concevoir les tâches de manière à favoriser une répartition équilibrée de la charge de travail
3	Maintenir des horaires de travail réguliers
4	Définir clairement les rôles de chacun
5	Adopter une bonne hygiène de vie (sommeil, alimentation, loisir, etc.)
6	Consulter les programmes d'aide aux employés

6 RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

- **Les risques liés à la sécurité prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Tirer les joints
 - Glaiser une surface
 - Poser des enduits acryliques
 - Poser le crépi de ciment
 - Ragréeer une surface
 - Installer des éléments ornementaux
 - Pousser les moulures de plâtre
 - Effectuer des travaux de restauration de finis de plâtre traditionnel et d'ornements anciens
 - Pulvériser un enduit texturé de style « stucco popcorn »

Chutes de même niveau

- **Les risques de chutes de même niveau existent dans les situations suivantes:**
 - Contact avec objets au sol
 - Plancher glissant
 - Sol gelé
 - Etc.
- **Les chutes de même niveau peuvent entraîner les effets suivants :**
 - Fracture
 - Entorse
 - Foulure
 - Ecchymose
 - Contusion

Mesures de prévention

1	Porter des chaussures adaptées
2	S'assurer de la bonne tenue des lieux
3	Maintenir un éclairage adéquat

4	Réparer, nettoyer ou déglacer les surfaces glissantes ou inégales
---	---

Chute de hauteur

- **Les risques de chute de hauteur existent dans les situations suivantes :**
 - Utilisation d'une échelle ou escabeau
 - Utilisation d'une plate-forme élévatrice automotrice
 - Utilisation d'un échafaudage mobile ou à cadres métalliques
 - Utilisation d'une passerelle ou d'une plateforme provisoire

- **Les chutes de hauteur peuvent entraîner les effets suivants :**
 - Fracture
 - Entorse
 - Ecchymose
 - Blessures multiples (interne ou externe)
 - Décès

Mesures de prévention générales

1	S'assurer d'avoir reçu la formation et l'information sur l'utilisation de l'équipement
2	Utiliser l'équipement adéquat à la tâche (ex : hauteur à atteindre, espaces restreints, capacité de charge, type de sol, etc.)
3	Utiliser un équipement conforme et en bon état (inspection et entretien à prévoir)
4	Installer et utiliser l'équipement adéquatement et conformément aux recommandations du fabricant
5	S'assurer de la capacité et de la stabilité du sol
6	Respecter la capacité nominale de l'équipement
7	Délimiter l'aire de travail

8	Porter les équipements de protection individuelle requis
9	Protection contre les chutes conforme requise si exposition à une chute de plus de 3m (10pi) de sa position de travail ou plus bas si un danger est présent

Mesures de prévention spécifiques pour l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau

1	Utiliser ces équipements pour les travaux de courte durée seulement (1 heure et moins dans la journée)
2	S'assurer de la stabilité de l'équipement
3	Faire face à l'échelle ou à l'escabeau pour monter ou descendre et utiliser trois points d'appui
4	Se tenir au centre des barreaux et des montants
5	Placer l'échelle dans le bon angle d'inclinaison

Mesures de prévention spécifiques pour l'utilisation d'une plate-forme élévatrice automotrice

1	Consulter la plaque signalétique
2	Conserver les pieds au sol et le corps à l'intérieur des garde-corps
3	Éviter les mouvements brusques
4	Ne pas se déplacer à l'aide de la plateforme lorsqu'elle est dans les airs
5	Protection contre les chutes conforme (harnais, liaison et ancrage) en tout temps dans une plate-forme élévatrice automotrice à bras articulé (type girafe)

Mesures de prévention spécifiques pour l'utilisation d'un échafaudage mobile :

1	Utiliser les dispositifs de blocage des roues
2	Installer les stabilisateurs au besoin
3	Descendre de l'échafaudage mobile pour le déplacer

Mesures de prévention spécifiques pour l'utilisation d'un échafaudage à cadres métalliques :

1	S'assurer d'installer les barrures verticales à chaque section d'échafaudage
2	Utiliser des madriers normalisés en bon état, d'une largeur suffisante (min 470mm) et fixés pour le plancher
3	Utiliser des moyens d'accès sécuritaires
4	Amarrer l'échafaudage à la structure à des intervalles ne dépassant pas trois fois la largeur minimale de l'échafaudage

Mesures de prévention spécifiques pour l'utilisation de passerelles et plateformes provisoires :

1	Avoir au moins 480mm de largeur
2	Être solidement fixées
3	Être munis d'un garde-corps conforme en tout temps et à toute hauteur

Utilisation d'outils et d'équipements divers

6.3.1 Utilisation de petits outils manuels

Ex : râpe, lime, couteau, truelle, scie manuelle, etc.

6.3.2 Utilisation d'outils ou d'équipements motorisés

Ex : Perceuse électrique, sableuse électrique, scie ronde, scie sauteuse, meuleuse, malaxeur à mortier

- **L'utilisation d'outils peut entraîner les effets suivants :**
 - Coupure
 - Lacération
 - Perforation
 - Piqûre
 - Blessure aux yeux
 - Blessures multiples
 - Entraînement
 - Amputation

Mesures de prévention

1	S'assurer d'avoir reçu la formation et l'information sur l'utilisation sécuritaire de l'outil ou de l'équipement
2	Choisir l'outil ou l'équipement approprié au travail à effectuer
3	Prendre connaissance du manuel de l'utilisateur afin de s'assurer d'utiliser l'outil ou l'équipement de façon appropriée
4	Toujours utiliser les accessoires recommandés par le fabricant
5	Porter les équipements de protection individuelle requis (ex : lunettes, gants, protecteur auditif, etc.)
6	Éviter de porter des vêtements amples, des bijoux ou les cheveux longs non-attachés
7	Utiliser un outil ou un équipement en bon état (inspection et entretien à prévoir)
8	Travailler dans une position stable et immobiliser le matériel à travailler
9	Établir un périmètre de sécurité au besoin

10	S'assurer que les protecteurs sont en place et en bon état
11	Ranger l'outil ou l'équipement de façon sécuritaire lorsque la tâche est terminée
12	Appliquer la méthode de contrôle des énergies selon la procédure établie, au besoin (ex : changement de lame sur une scie, changement de meule, nettoyage du malaxeur, etc.)

Contacts divers avec courant électrique

6.4.1 Contact avec une source électrique en périphérie

Ex : Fils, boîtes électriques, rallonges

6.4.2 Contact lors de l'utilisation d'outils et d'équipements électriques

Ex : malaxeur à ciment, appareils de chauffage d'appoint, perceuses et sableuses électriques, etc.

6.4.3 Contact avec des lignes électriques lors de travaux extérieurs

Ex : lors de l'utilisation d'échelle, d'échafaudage, de plateformes élévatrices automotrices

- **Les situations de contact avec du courant électrique peuvent entraîner les effets suivants :**
 - Brûlures
 - Électrisation
 - Électrocution (décès)

Mesures de prévention

1	Utiliser un équipement en bon état (inspection et entretien à prévoir)
2	Utiliser un équipement homologué selon les normes en vigueur
3	Respecter les limites de l'outil et les recommandations du fabricant
4	Porter l'équipement de protection individuelle requis

5	Respecter les distances d'approches des lignes électriques ou convenir avec l'entreprise d'exploitation électrique des mesures de sécurité à prendre
---	--